28/01/2025

Fiche Cadres

Collaborateur ou collaboratrice fédéral·e : carte d'identité

Carte d'identité (I5)

Responsable politique	Rôle responsable
AnF Cadres et collaborateurs fédéraux	Cercle Soutien des bénévoles
Thématique ForCaCo	**Pilier du Cap(s)**
Je connais le scoutisme et le mouvement	Vie du mouvement

Raison d'être de la fonction

Le collaborateur ou la collaboratrice fédéral·e (CoF) soutient les cadres dans l'un des trois champs d'action de leur mission : le soutien aux unités, la formation ou la participation à la vie du mouvement.

Conditions d'admission à la fonction[1]

- Avoir 21 ans au moins.
- Se former à sa fonction :
  - en participant à l'entièreté des cycles 1 et 2 de la formation des cadres et collaborateurs fédéraux (ForCaCo) **pour le soutien aux unités** ;
  - en participant aux weekends 1 des cycles 1 et 2 de la ForCaCo **pour la formation** ;
  - en participant à certains modules des weekends 1 des cycles 1 et 2 de la ForCaCo **pour la participation à la vie du mouvement**.
- Avoir une expérience permettant de prendre du recul par rapport à son animation.
- Pour le soutien aux unités, s'engager à ne plus exercer, au-delà de l'année scoute en cours, d'autre fonction dans son unité.

[1] Règlement fédéral

Procédure d'accession à la fonction

Le ou la CoF est nommé·e par la présidence fédérale, sur proposition d'un animateur ou d'une animatrice fédéral·e (AnF). Auparavant, il ou elle aura signé le Code qualité des adultes (CQA) et aura mis à la disposition de la fédération un extrait de casier judiciaire modèle 2, vierge, daté de moins d'un mois.

Son mandat est lié à celui de l'AnF qu'il ou elle accompagne.

Foulard de la fonction

Blanc à liseré mauve.

Son engagement

Responsabilité de son engagement

Le ou la CoF agit sous la responsabilité d'un·e AnF.

Redevabilités de son engagement

Le ou la **CoF Soutien aux unités** s'engage à soutenir l'équipe fédérale en :

- l'aidant à soutenir chaque unité, chaque équipe d'unité, chaque staff dans leurs projets ou dans leurs difficultés en répondant aux diverses demandes, assurant les intérims, créant du lien, accompagnant les incidents, faisant des visites informelles, etc. ;

⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Nos unités » du Cap(s)

- l'aidant à mettre en place les équipes d'unités (rencontres, accompagnement dans la construction du contrat d'animation d'unité (CAU), élection, suivi administratif et archivage) ;

⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « MEPANU » du Cap(s)

- l'aidant à développer l'entraide et la mise en réseau des unités, les encourageant à faire mouvement au travers de relai, de mise en réseau, de la promotion des évènements fédérateurs du GU (Agora) ou de la fédération ;

⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Mise en réseau » du Cap(s)

- l'aidant à entretenir de bonnes relations avec les partenaires hors de la fédération (répondre aux sollicitations, créer du lien avec les homologues, etc.) ;

⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Relex » du Cap(s)

- l'aidant à s'assurer que chacun·e puisse devenir scout·e : développement des unités, diversité et inclusion (notamment en soutenant les jeunes unités, en répondant aux demandes d'accompagnement pour les démarches d'inclusion ou de soutien financier) ;

⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Une place pour chacun » du Cap(s)

- se formant à sa fonction, comme tous les bénévoles du mouvement ;
⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Se former » du Cap(s)
- prenant soin de lui et des autres.
⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Vie en équipe » du Cap(s)

Le ou la **CoF à la formation** s'engage à soutenir l'équipe fédérale en :

- prenant part à la formation des bénévoles, animateurs et membres des équipes d'unité ;
⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Formation » du Cap(s)
- l'aidant à organiser des relais régulièrement qui soient riches en apports et en échanges d'informations pour les membres des équipes d'unité ;
⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Relai » du Cap(s)
- se formant à sa fonction, comme tous les bénévoles du mouvement ;
⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Se former » du Cap(s)
- prenant soin de lui et des autres.
⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Vie en équipe » du Cap(s)

Le ou la **CoF à la vie du mouvement s**'engage à soutenir l'équipe fédérale en :

- participant à la vie du mouvement (notamment en prenant une part active dans les groupes de travail (GT), les pôles et les évènements) ;
⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Vie du mouvement » du Cap(s)
- se formant à sa fonction, comme tous les bénévoles du mouvement ;
⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Se former » du Cap(s)
- prenant soin de lui et des autres.
⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Vie en équipe » du Cap(s)

Périmètre de son engagement

Les périmètres d'action, en tant que CoF, sont :
- son équipe fédérale dans le cadre des actions liées à son champ d'engagement ;
- ses équipes de formation, le cas échéant ;
- les pôles et GT dans lesquels il ou elle s'investit, le cas échéant ;
- son groupe d'unités (GU)*.

* Nous sommes une fédération d'unités. Ainsi, même si le périmètre est son groupe d'unités, il ou elle s'engage à soutenir les unités de toute la fédération et à répondre aux besoins éventuels des autres groupes d'unités pour soutenir les unités.

Encadrement et soutien dans son engagement

Pour le soutenir dans son engagement, le ou la CoF peut spécifiquement compter sur :

- son animateur ou animatrice fédéral·e (AnF) ;
- l'AnF en charge du soutien des cadres et collaborateurs fédéraux ;
- le pôle Soutien des cadres et collaborateurs fédéraux.

Outre ce soutien humain, il ou elle bénéficie également :

- d'un parcours de formation (ForCaCo) ;
- de deux moments de formation continue (Rentrée du mouvement, Journée des cadres et collaborateurs fédéraux) ;
- de nombreux outils sur le site des cadres ;
- de la newsletter des cadres et collaborateurs ;
- d'un accès à Teams et aux équipes en lien avec ses missions ;
- de bons conseils et outils sur l'équipe Teams des cadres et collaborateurs fédéraux.

Donner son avis

Tout avis ayant pour intention de faire avancer le mouvement est le bienvenu. Que cela concerne son fonctionnement, un projet, une décision..., le ou la CoF peut toujours donner son avis. Pour que celui-ci soit entendu, il ou elle veille à le donner à la bonne personne : le ou la pilote politique concerné·e, la présidence, un·e membre du conseil fédéral...

Par contre, bien que tout le monde puisse donner son avis, tout le monde ne décide pas tout. Pour savoir quel organe a le mandat de décider quoi, le ou la CoF se réfère au règlement fédéral.

Pour aller plus loin dans la fonction :

- Cap(s) pour l'équipe fédérale
- Fédération, dis-moi qui tu es
- Mon engagement de CoF
- Règlement fédéral
- Tableau synoptique de la formation continue des cadres et collaborateurs fédéraux
- Tableau synoptique de la formation des cadres et collaborateurs fédéraux (ForCaCo)

Pas d'accord ?

Interpelé·e par le contenu de cette fiche ? Tu n'es pas d'accord ? Discutons-en.
Contacte le ou la responsable politique de celle-ci pour en discuter.